

DISPOSITIF DES TANDEMS 2.0 EN HAUTS-DE-FRANCE

Règlement de l'appel à projet 2025-2026

PRÉAMBULE

I. DESCRIPTION DU DISPOSITIF TANDEMS 2.0

II. CRITERES DE RECEVABILITE DES CANDIDATURES

III. ELIGIBILITÉ DES PROJETS

- a) Publics cibles
- b) Les partenariats
- c) Cadres d'intervention
- d) Contenu des projets menés
- e) Exemple de calendrier d'activités Tandem 2.0
- f) Critères de qualité des projets

IV. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

V. AUTORISATION DE DIFFUSION DE LA VOIX ET DES PHOTOS

VI. CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DES TANDEMS 2.0

VII. SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES TANDEMS 2.0

- a) Accompagnement technique
- b) Accompagnement financier

VIII. MODALITÉS DE CANDIDATURE

PRÉAMBULE

L'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) est un outil majeur pour favoriser l'ouverture au monde des jeunes des Hauts-de-France, leur prise de conscience de l'interculturalité et leur engagement solidaire et citoyen. Cet enjeu s'inscrit dans le cursus scolaire français depuis les circulaires n°34 du 8 octobre 2009 et n°186 du 24 octobre 2011 parues au Bulletin Officiel du ministère de l'Éducation Nationale, qui encouragent les établissements à développer des projets dits d'EAD-SI (Éducation au Développement et à la Solidarité Internationale). Il a été renforcé plus récemment par la circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016, impliquant le développement d'un véritable parcours citoyen des élèves de la maternelle au lycée. Enfin, l'article 4 de la loi du 4 Août 2021 cible l'ECSI comme une activité jouant « **un rôle essentiel pour la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales** » en donnant accès à « l'information, à la formation et à l'appropriation citoyenne des enjeux du développement durable et solidaire ».

Depuis 2019, la circulaire n°2019-121 du 27-8-2019 lance une nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable. Elle se situe dans la perspective des ODD, Objectifs de Développement Durable, de l'agenda 2030 des Nations Unies. Cette ouverture des élèves à l'international est également l'une des cinq missions de l'Enseignement Agricole français.

Depuis 2020, dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'Agence Française de développement portée par la CIRMA, Lianes coopération redistribue les fonds **RECITAL-ODD** qui visent à **Renforcer l'Education à une Citoyenneté Internationale sur nos Territoires par une Approche Locale des ODD**. Le Réseau Régional Multi-Acteur.rice.s Lianes coopération a mis en place l'appel à projets Tandems Solidaires pour soutenir des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale menées en partenariat entre une association et un établissement scolaire. Entre 2020 et 2024, 38 Tandems Solidaires ont pu avoir lieu dans les 5 départements des Hauts-de-France : 27 dans le Nord, 8 dans le Pas-de-Calais, 2 dans l'Aisne, 3 dans l'Oise et 3 dans la Somme.

Pour la période 2025-2027, Lianes coopération fait évoluer le dispositif Tandems Solidaires avec un co-financement européen DEAR d'un projet intitulé [DCYDE!](#). Le nouveau dispositif Tandems 2.0 s'engage en faveur de **l'éducation à la citoyenneté mondiale numérique (ECMN)**. Concrètement, cette perspective vise à travailler sur la compréhension des enjeux de citoyenneté dans une société mondiale et les interconnexions et interdépendances mondiales qui existent en son sein. Le projet utilise des activités éducatives innovantes pour créer des **communautés d'apprentissage numériques** - et donc indépendantes de l'endroit où elles se trouvent. De cette manière, les jeunes de différents pays et de différentes cultures, communautés et religions peuvent élargir leurs horizons, travailler ensemble à l'échelle mondiale et initier des changements positifs dans leurs communautés et au-delà.

Tandem 2.0 s'appuie sur les approches de **l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM)** et de **l'éducation au développement durable (EDD)** et les combine avec **les compétences 4C – créativité, pensée critique, communication et collaboration** – ainsi qu'avec les exigences de la **culture numérique**. Le lien entre la pensée globale et une approche « globale » (GLObal et loCAL) de l'action vise à encourager les participant.e.s à façonner activement le monde de manière équitable et durable. Un élément clé est l'ouverture à de nouvelles formes de collaboration, qui se manifestent dans des environnements de communication et d'apprentissage en ligne.

Dans ce programme, Lianes coopération appuie, met en réseau, conseille, forme et informe les équipes pédagogiques de l'éducation formelle et non-formelle dans la mise en place d'actions éducatives auprès de jeunes de moins de 30 ans dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale. L'association produit également des outils pédagogiques et valorise les résultats des actions mises en place, en lien avec les collectivités territoriales impliquées dans le dispositif, dans une logique de véritable politique publique pour la citoyenneté.

I. DESCRIPTION DU DISPOSITIF TANDEMS 2.0

L'objectif principal du tandem 2.0 est d'accompagner les jeunes à comprendre pourquoi la coopération internationale est importante pour le développement durable dans le monde entier et comment ils peuvent contribuer au développement durable mondial dans leur propre environnement de vie.

Le dispositif s'articule autour des éléments suivants :

Constitution d'un Tandem dans les HDF

Le Tandem Hauts-de-France est composé d'une association qui justifie d'une expérience en matière d'actions éducatives et d'un groupe de jeunes (scolaires ou non-scolaires) tous issus des Hauts-de-France. Les mineurs doivent nécessairement être accompagnés d'un responsable ou d'une équipe éducative (enseignant.e.s et/ou personnel éducatif dans le secteur de l'éducation formelle ou non-formelle).

Mise en place d'activités d'ECMN avec un partenaire international

Le Tandem s'engage à mettre en place des activités d'Éducation à la Citoyenneté Mondiale soutenues par le numérique (ECMN) et le dialogue avec un groupe de jeunes d'autres **pays du Sud global * ou européens** pour la durée d'une année scolaire. Les groupes de mineurs doivent être encadrés par un responsable éducatif adulte.

* Le terme « Sud global » désigne les pays touchés par les effets négatifs de la mondialisation et qui s'opposent aux politiques néocoloniales.

Création de laboratoires vivants dirigés par les jeunes

Les « laboratoires vivants » sont des **environnements d'apprentissage** dans lesquels des méthodes participatives et transformatrices sont utilisées pour faciliter l'apprentissage **basé sur la recherche et les processus de changement**. La plateforme numérique [Collaboratorium](#) est utilisée comme espace commun pour le travail collaboratif, la communication, et la co-crédation de productions multimédias. Dans cet espace d'apprentissage **fondé sur les principes de l'égalité des genres et de la lutte contre les discriminations**, les jeunes pourront travailler de manière hybride (en ligne ou hors ligne) – mais toujours en collaboration – sur des activités basées sur les ODD.

Co-crédation d'une production créative

La collaboration doit également viser la co-crédation d'une production qui sert à illustrer et à diffuser les connaissances acquises sur des thèmes liés aux ODD, à l'égalité des genres et aux discriminations, ainsi qu'à promouvoir l'engagement des jeunes sur des questions de développement durable mondial et à renforcer leurs compétences créatives.

Ces productions peuvent par exemple prendre la forme de :

- films ou vidéos explicatives,
- panneaux d'affichage virtuels ou affiches pour la documentation des projets sur des thèmes clés,
- œuvres musicales et artistiques sur des thèmes liés à l'éducation pour le développement durable,
- reportages photo ou magazines et textes numériques bilingues sur ces thèmes,
- *reels* ou contributions pour divers réseaux sociaux,
- podcasts, etc.

Pour la réalisation de Podcasts, Lianes coopération et Canopé proposeront un accompagnement technique et pédagogique aux porteurs de projets dans le cadre du dispositif [Réinventer le monde](#).

Participation à des temps de formation pour l'équipe pédagogique du Tandem

En amont des activités, un ou plusieurs référent.e.s pédagogiques des Tandems Hauts-de-France (ex : enseignant.e.s, représentant.e.s associatifs, éducateur.rice.s ou référent.e.s jeunesse...) devront suivre plusieurs formations obligatoires pour acquérir les **connaissances et les compétences en matière de collaboration numérique avec des partenaires étrangers et l'utilisation d'approches créatives** nécessaires à la mise en oeuvre efficace des projets Tandems 2.0.

Ces formations auront lieu aux dates suivantes :

- **mercredi 26 novembre 2025 de 14h à 16h**
- **mercredi 3 décembre 2025 de 14h à 16h**
- **mercredi 10 décembre 2025 de 14h à 16h**
- **mercredi 17 décembre 2025 de 14h à 17h**

La participation des partenaires référent.e.s éducatifs des pays du Sud ou européens n'est pas obligatoire mais souhaitable.

II. CRITERES DE RECEVABILITE DES CANDIDATURES

Au dépôt de candidature, chaque association candidate doit avoir identifié les partenaires (établissement d'éducation formelle ou non-formelle, collectif de jeunes) qui formeront avec elle le Tandem ainsi que le partenariat international. Les associations et structures éligibles intéressées - mais n'ayant pas identifié de partenaire - peuvent envoyer à Lianes coopération le document [Recherche de partenaire](#) en amont du dépôt.

Peuvent candidater :

- **les associations** françaises de loi 1901 dont le siège social se situe en **Hauts-de-France** ou pouvant justifier d'activités menées sur le territoire sont éligibles.
- les délégations d'associations nationales ayant une **antenne locale** avec un statut juridique en Hauts-de-France (n°SIRET ou déclaration de l'antenne au JOAFE)

Les associations candidates doivent pouvoir **justifier d'une expérience** en matière d'actions éducatives.

Les associations candidates doivent nécessairement être référencées sur l'[Annuaire régional](#) de Lianes coopération.

Tout dossier incomplet sera considéré comme non éligible. La composition du dossier est présentée en page 9.

III. ELIGIBILITÉ DES PROJETS

a) Publics cibles

Le dispositif des « Tandems 2.0 » s'adresse aux **jeunes de 6 à 30 ans et en priorité aux projets avec des publics scolaires de collèges et lycées.**

b) Les partenariats

Sont éligibles les projets qui reposent à la fois sur :

- **Un Tandem Hauts-de-France** composé de l'association candidate et d'un groupe de jeunes (une classe, plusieurs classes, un club, un collectif, une association...) situé dans les Hauts-de-France.
- **Un partenariat international** entre le Tandem Hauts-de-France et un groupe de jeunes d'un pays du Sud global ou européen.

Si les jeunes sont mineur.e.s, ils et elles doivent être accompagné.e.s d'une structure d'éducation formelle ou non-formelle (enseignant.e.s, éducateur.rice.s ou référent.e.s jeunesse).

c) Cadres d'intervention

Les projets accompagnés par le dispositif des « Tandems 2.0 » peuvent être menés dans des cadres pédagogiques divers, permettant aux enseignant.e.s et personnels des établissements d'enseignement ou de structures d'éducation non-formelle d'adapter chaque projet au cadre qui leur paraît le plus pertinent. Parmi ces cadres on peut lister :

- Les enseignements disciplinaires ;
- Les projets interdisciplinaires (comme les chefs d'oeuvre en lycées professionnels par exemple) ;
- Les dispositifs Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire), UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants), Segpa (section d'enseignement général et professionnel adapté) ;
- Les sessions d'accompagnements personnalisés (AP) ;
- Les associations de jeunes (Maison des Lycéens, Club Solidarité, Junior association, Club UNESCO, etc.) ;
- Les conseils de jeunes (délégués de classe, conseils de vie collégienne, conseils de vie lycéenne, éco-délégués, conseils municipaux de jeunes, etc.) ;
- Les structures d'éducation populaire (MJC, CS, les mouvements de jeunesse populaire, etc.).

d) Contenu des projets menés

Au long de l'année scolaire : Afin d'inscrire cette dynamique dans la durée, le Tandem devra organiser au **minimum trois échanges collaboratifs** entre les jeunes des Hauts-de-France et les jeunes partenaires du Sud global ou européens via la plateforme numérique Collaboratorum.

A l'issue du projet : chaque Tandem devra mettre en ligne sur la plateforme Collaboratorum une ou plusieurs **production.s** créées en collaboration par les jeunes des deux pays (Par ex : vidéos, capsules explicatives des sujets, œuvres artistiques, reportages photographiques, contenus pour différents réseaux sociaux, podcasts...).

En **fin d'année scolaire** : un **bilan des activités** menées devra être réalisé. Des « fiches activités » type seront transmises par Lianes coopération. Elles devront être complétées par les référent.e.s pédagogiques et associatif.ve.s de chaque Tandem, et envoyées ensuite à Lianes coopération. Afin de **valoriser les activités** menées dans le cadre du dispositif, il est demandé aux Tandems de prendre des photos (élèves au travail - de dos ou floutés si aucun accord de droit à l'image n'a été signé au préalable par les représentant.e.s légaux.ales - intervention(s) de l'association, panneaux ou autres productions réalisés).

Participation à l'événement régional sur l'Éducation à la Citoyenneté Mondiale : en 2026 Lianes coopération organisera, en partenariat avec la Ville de Grande-Synthe, une rencontre régionale. Les Tandems 2.0 sont invités à y participer et à échanger, informer et valoriser leurs projets auprès des participant.e.s.

e) Exemple de calendrier d'activités Tandem 2.0

Un calendrier d'activités Tandem 2.0 peut par **exemple** se présenter comme suit :

La **phase 1** est la **phase de préparation**. Au cours de cette phase, les enseignant.e.s ou éducateur.rice.s des pays partenaires participants discutent et développent les thèmes de l'ECM à aborder et les conditions-cadres pour la mise en œuvre de l'activité d'ECM. Il s'agit, par exemple, des exigences techniques disponibles dans les deux pays/institutions et du type et de la fréquence des échanges entre les participant.e.s dans l'espace numérique (via la plateforme et l'application). Sur cette base, le projet/l'activité est planifié, y compris la didactique, la méthodologie, les tâches et les objectifs.

Au cours de la **phase 2**, la **mise en œuvre effective de l'activité d'ECM commence pour les deux groupes partenaires**. Ils se préparent à l'échange numérique à l'aide de l'environnement d'apprentissage (hybride) préparé et concluent des accords pour l'interaction avec leurs pairs partenaires dans l'espace numérique (par exemple, dans le sens d'une « Chatiquette »). Au cours de cette phase, les deux groupes travaillent indépendamment sur le thème d'ECM choisi.

Au cours de la **phase 3**, la **collaboration hybride entre les élèves/jeunes partenaires** commence, alternant phases de travail en groupe numériques et analogiques, discussions en direct et asynchrones. En fonction de la durée du projet, de l'environnement d'apprentissage préparé et des capacités techniques, les phases de travail commun peuvent également varier en termes de temps. Au cours des moments d'échange, les participant.e.s négocient le contenu du projet commun, travaillent ensemble sur les thèmes d'ECM sélectionnés et définissent les résultats et les objectifs de leur travail commun.

Une fois ces objectifs atteints, la **phase 4** d'une activité Tandem 2.0 commence. **Les résultats du projet sont présentés localement et dans l'espace numérique**, l'activité est évaluée et les possibilités de collaboration future peuvent être discutées.

f) Critères de qualité des projets

Les projets éducatifs sont examinés et sélectionnés au regard du respect des **objectifs spécifiques** du dispositif mentionnés ci-dessous. **Une attention particulière sera portée aux projets avec des partenaires des pays du Sud, des publics jeunes des zones enclavées rurales ou urbaines et des publics jeunes éloignés de l'ECM.**

- Favoriser une compréhension critique des jeunes de la mondialisation et des diverses interdépendances entre le local et l'international ;
- Permettre un dialogue transfrontalier et transculturel en utilisant des moyens de communication en ligne et des environnements d'apprentissage hybrides ;
- Réaliser un changement de perspective sur les questions mondiales en évitant l'eurocentrisme et rendre tangible le concept de citoyenneté mondiale grâce à la collaboration transculturelle et aux partages d'expériences ;
- Véhiculer une vision positive et non misérabiliste de la coopération et de la solidarité internationale ;

- Donner aux jeunes la possibilité d'utiliser la collaboration transculturelle comme un espace protégé, où l'accent est mis sur la sensibilité aux questions de genre et de discrimination, pour développer des idées et des projets solidaires sous la supervision de professionnels ;
- Permettre aux élèves d'être acteurs et actrices de leurs apprentissages par l'utilisation d'outils collaboratifs et numériques ;
- Aider les jeunes à comprendre comment participer de manière intelligente et éthique, en tant que citoyen.ne.s responsables, aux communautés virtuelles ;
- Encourager les jeunes à créer et à partager des contenus multimédias liés aux activités de l'ECM, favorisant ainsi la créativité, l'innovation et l'expression personnelle tout en amplifiant leur voix sur les questions mondiales ;
- Renforcer les compétences cognitives, socio-émotionnelles et comportementales liées à la mondialisation et au développement durable ;
- Avoir un impact à long terme sur le développement personnel et professionnel : les compétences du XXI^e siècle et les compétences mondiales acquises grâce au Tandem 2.0 ne profiteront pas seulement aux jeunes dans le cadre de l'ECM, mais auront également un impact à long terme sur leur vie personnelle et professionnelle, en améliorant leur employabilité, leur engagement social et leur bien-être général.

Certains types de projets sont exclus du dispositif, notamment car ils peuvent bénéficier d'autres dispositifs d'accompagnement spécifiques :

- Les projets éducatifs dont la finalité principale est une **collecte et/ou un appel aux dons** pour soutenir une action de terrain de l'association,
- Les projets éducatifs focalisés **uniquement sur une problématique locale**, sans lien avec l'international,
- Les projets de **chantiers de jeunes à l'international** sauf si le projet de tandem solidaire est positionné en amont ou en aval de la mobilité des jeunes.

IV. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les participant.e.s sont informé.e.s qu'il est strictement interdit d'utiliser dans leur production multimédias tout contenu protégé par le droit d'auteur (texte, musique, bruitage, image, etc.) sans avoir obtenu l'autorisation écrite du titulaire des droits.

Cette autorisation étant souvent complexe à obtenir, **il est vivement recommandé d'utiliser uniquement des contenus libres de droits ou sous licence Creative Commons** adaptée à un usage non commercial.

V. AUTORISATION DE DIFFUSION DE LA VOIX ET DES PHOTOS

Tout enregistrement vocal, vidéo ou photo utilisé dans une production multimédia réalisé dans le cadre du Tandem 2.0 doit faire l'objet d'un **accord explicite** de la ou des personnes concernées.

Aucun contenu ne peut être diffusé sans le consentement éclairé de la personne enregistrée. Cette règle s'applique à l'ensemble des intervenant.e.s, qu'ils ou elles soient mineur.e.s ou majeur.e.s, élèves, enseignant.e.s ou tiers extérieurs au projet.

Pour les participant.e.s mineur.e.s, l'autorisation doit être signée par le ou la représentant.e légal.e (parent.e ou tuteur.trice). Les participant.e.s majeur.e.s peuvent remplir leur autorisation eux-mêmes. Les établissements ou structures candidates sont responsables de collecter les autorisations de diffusion signées pour chaque personne identifiable dont la voix ou l'image figure dans la production multimédia.

Les participant.e.s peuvent s'appuyer sur les modèles d'autorisations disponibles auprès de Lianes coopération.

En cas de non-respect de ces obligations, Lianes coopération se réserve le droit de refuser la diffusion du podcast sur ses canaux de communication.

VI. CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DES TANDEMS 2.0

Septembre 2025	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier - Juin 2026
Mi-sept. : Sortie de l'appel à projet Dépôt des candidatures		2 nov. : Deadline dépôt candidatures mi-nov. : sélection dossiers <i>Les projets non retenus pourront être accompagnés pour un second dépôt en 2026</i> Conventionnement entre Lianes coopération et le porteur de projet Les mercredis 26 nov., 3, 10 et 17 déc. de 14h à 16h : Formations obligatoires		Mise en place des activités d'ECMN Production multimédia partagée sur le Collaboratorum Fin mai : lancement de l'AAP pour l'année scolaire suivante 5 juillet : Remise du bilan financier 2025-2026 + livrables prévus dans le conventionnement

VII. SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES TANDEMS 2.0

Un **comité de pilotage**, composé de représentant.e.s de l'enseignement privé et public, agricole et général, de collectifs associatifs, de collectivités territoriales et du secteur économique, **assure la sélection, le suivi, et le choix des orientations** des « Tandems 2.0 ».

L'équipe pédagogique et les associations sont accompagnées tout au long de l'année scolaire par le réseau Lianes Coopération pour faciliter la mise en œuvre des projets. Le dispositif prévoit :

a) Accompagnement technique

Pour faciliter la mise en place des actions éducatives, les tandems constitués bénéficient d'un appui de Lianes coopération de :

- **Une formation gratuite et obligatoire** pour les participant.e.s au dispositif (tandem association et/ou personnel éducatif) se déroulera entre novembre et décembre 2025.
- **Un appui technique à la mise en œuvre des projets** par des conseils méthodologiques et ou mise à disposition d'outils pédagogiques.
- **Un appui dans la résolution de problèmes techniques** liés à l'utilisation de la plateforme collaboratorum ou d'outils numériques mis à disposition dans le cadre des projets Tandems 2.0.
- La mise en place et l'animation de **temps de rencontre et d'échange d'expériences** entre les acteurs et actrices des Tandems 2.0.

b) Accompagnement financier

Montant de la subvention et validation des projets

Le soutien financier octroyé aux Tandems 2.0 est fixé à **1500 euros par projet** et sera versé aux **associations porteuses de projet**. Les associations peuvent déposer **un seul projet Tandem 2.0 par année scolaire**.

La validation des projets n'est effective qu'après **l'accord du Comité de pilotage ECM** et la **signature d'une convention** entre Lianes coopération et l'association porteuse de projet. Par ailleurs, **tout financement attribué devra faire l'objet d'un avis de non-objection (ANO)** de la part de l'Agence française de développement dans le cadre des diligences de Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB/FT) avant validation définitive. Aucune action ni dépense engagée par le porteur de projet ne pourra être financée pour les dossiers non retenus.

Redevabilité des porteurs de projet et justification de la bonne réalisation des actions :

Les modalités de versement de la contribution financière font l'objet d'une convention entre Lianes coopération et le porteur de projet. Le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre le projet conformément aux éléments indiqués dans le dossier de candidature. Au moment de la phase de conventionnement, des ajustements mineurs au projet pourront être faits à la demande de l'une ou l'autre des parties à la convention.

La convention précise la nature, le thème et le nombre de séances qui devront être réalisées par l'association. Sur la base du dossier de candidature, du budget prévisionnel et des recommandations du comité d'instruction et de pilotage ECM, **un ou plusieurs éléments seront identifiés par Lianes coopération comme des preuves de réalisation et feront l'objet du conventionnement.**

Les pièces démontrant la réalisation de l'action doivent comprendre (liste non-exhaustive adaptable en fonction de chaque projet) :

- **Des fiches d'activités** fournies par Lianes coopération signées et tamponnées par le ou la chef.fe d'établissement d'éducation formelle ou non-formelle partenaire mentionnant la nature des activités d'ECM (thèmes, participant.e.s, dates, lieux, évaluation, etc.)
- **La ou les productions des jeunes** diffusée.s sur la plateforme collaboratorum (ex: films ou vidéos explicatives, panneaux d'affichage virtuels ou affiches pour la documentation des projets sur des thèmes clés, œuvres musicales et artistiques sur des thèmes liés à l'éducation pour le développement durable, etc)
- **Le budget réalisé** (modèle de budget téléchargeable sur le site internet de Lianes coopération)

Ces documents doivent être transmis au terme du projet, au plus tard le **5 juillet 2026**. Il est rappelé que, conformément à la loi, l'ensemble des documents financiers doivent être conservés pendant une durée de 10 ans par l'association. L'ensemble des documents relatifs au projet pourront être demandés à tout moment par un auditeur ou une autorité compétente.

Modalités de versement de la subvention :

Chaque tandem bénéficiera d'un **appui financier sous forme d'un montant forfaitaire de 1500 euros** pour la mise en place de ses actions, appui financier qui sera viré sur le compte de l'association, en deux temps :

- 1000 euros d'acompte à réception de convention signée,
- 500 euros de solde à réception du bilan financier et des livrables conventionnés

Si l'ensemble des preuves de réalisation telles que stipulées dans la convention ne sont pas fournies à Lianes Coopération par le porteur de projet, alors l'intégralité de la subvention perçue sera à rembourser à Lianes Coopération.

Les associations soutenues devront s'engager à référencer leur projet dans le [panorama des projets](#) de Lianes coopération et à participer aux actions collectives en lien avec le projet Tandems 2.0 (réunions d'échange et de capitalisation, formations, événement annuel, groupe de travail).

Les bénéficiaires s'engagent à tenir informé Lianes coopération des éventuels problèmes qu'ils pourraient rencontrer et des changements techniques et financiers apportés à leurs projets dans les meilleurs délais. Le cas échéant, un avenant à la convention pourra être établi et permettra d'ajuster les preuves de réalisation à fournir et ainsi éviter à l'association tout remboursement.

VIII. MODALITÉS DE CANDIDATURE

Vous pouvez déposer une candidature en ayant **un partenariat déjà constitué sur le territoire et à l'international**. Le dossier complet doit être renseigné sur le formulaire en ligne **avant le 2 novembre 2025**. (23h59)

Nous accompagnerons parallèlement les associations et établissements désireux.euses de se lancer pour la première fois et n'ayant pas encore trouvé de partenaire pour le tandem et/ou le partenaire étranger.

Composition du dossier :

- être référencé sur l'annuaire de Lianes coopération : [Annuaire des membres](#) ;
- budget prévisionnel complété ;
- copie du relevé d'identité bancaire de l'association ;
- les statuts de l'association ;
- copie du récépissé de déclaration de l'association en préfecture et/ou copie de la déclaration au Journal officiel des associations et fondations d'entreprise (JOAFE).

Modalités d'instruction des dossiers :

L'instruction des projets est ensuite menée sur la base des critères de sélection définis dans le présent règlement, par un Comité de pilotage Education à la citoyenneté mondiale. Chaque association candidate sera notifiée de la décision du Comité de pilotage par courrier électronique. Tout accord de financement devra être soumis à l'AFD et recevoir un avis de non-objection (ANO) de la part de l'Agence française de développement avant validation définitive.

Contact : Pour toutes questions, contactez Sarah Derouet, animatrice réseau d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale par mail s.derouet@lianescooperation.org ou par téléphone au 07 84 73 49 21